

Burkina Faso : Note consultative conjointe sur le rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

La note consultative ci-jointe sur le rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour le Burkina Faso, préparée conjointement par les services de la Banque et du Fonds, a été distribuée avec le rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté aux administrateurs des deux institutions. L'objectif de cette note consultative est de proposer des remarques franches et constructives au pays sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>
Prix: 18 dollars l'exemplaire
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BURKINA FASO

Note consultative conjointe
Rapport d'étape annuel sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté

Préparée par les services du Fonds monétaire international (FMI) et
de l'Association internationale de développement (AID)

Approuvée par Thomas Krueger et Tessa van der Willigen (FMI)
et Obiageli K. Ezekwesili (AID)

24 avril 2008

I. VUE D'ENSEMBLE

1. **La présente note consultative conjointe examine le troisième rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP 2004–06) pour le Burkina Faso.** Le rapport d'étape décrit les mesures prises dans le cadre du plan d'actions prioritaires du CSLP en 2006. Le gouvernement a décidé de s'en tenir à la stratégie actuelle jusqu'en 2010, mais mettra à jour annuellement le programme d'actions prioritaires. Le Burkina Faso a jusqu'à présent toujours établi le rapport d'étape en début d'année afin que les résultats soient pleinement intégrés au cycle budgétaire. La version provisoire de ce rapport pour 2006 a été présentée au début d'avril 2007 et les principales recommandations ont été prises en compte dans la Circulaire Budgétaire pour 2008 qui définit les priorités en matière d'allocation budgétaire. La version finale du rapport a été diffusée en juillet 2007.

2. **La stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina s'articule autour de quatre objectifs :** i) assurer une croissance accélérée et partagée ; ii) améliorer l'accès aux services sociaux de base ; iii) améliorer les opportunités d'emploi et soutenir les activités génératrices de revenus ; iv) promouvoir la bonne gouvernance. Les services du FMI et de l'AID ont fait remarquer que le rapport d'étape annuel est complet et bien rédigé, et souscrivent dans ses grandes lignes à l'analyse de l'évolution récente de la situation macroéconomique et des scénarios, ainsi que des enjeux économiques et sociaux. Dans l'ensemble, les mesures et les actions prioritaires énoncées dans le rapport d'étape respectent le cadre présenté dans le rapport de l'an dernier, le cadre de l'accord FRPC, et les recommandations de la dernière note consultative conjointe.

3. **La présente note consultative conjointe renferme les commentaires des services de l'AID et du FMI sur le rapport d'étape**, ainsi que leurs avis sur les éléments à privilégier pour renforcer le programme d'actions prioritaires du CSLP durant sa mise en œuvre. Les services des deux institutions se sont notamment prononcés sur a) la réalisation des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté ; b) le cadre de suivi-évaluation de la stratégie, et les risques.

II. RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

A. Premier objectif : assurer une croissance accélérée et partagée

4. **Le rapport d'étape annuel fait ressortir une tendance à la réduction de la pauvreté mais les inégalités demeurent importantes.** Le rapport mentionne que, d'après les estimations produites à l'aide du Simulateur macroéconomique pour l'analyse de la pauvreté, le pourcentage de pauvres serait passé de 46,4 % à 40,8 % de 2003 à 2006. Cette tendance reflète la croissance économique soutenue observée durant la période 2000–06. Si elle se maintient, le pays pourrait atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Cependant, il ressort également de l'analyse que les inégalités persistent, sans que les causes ne soient abordées dans le rapport. Les services du FMI et de l'AID exhortent les autorités à déterminer quelles sont les causes de ces inégalités et à analyser les changements d'orientation qui permettraient d'inverser la tendance dans le prochain rapport d'étape. De plus, selon une étude récente reposant sur les enquêtes-ménages de 2003, 2005 et 2007, le recul de la pauvreté contraste avec le fait que nombre de ménages demeurent vulnérables aux perturbations climatiques et aux chocs des prix, surtout ceux qui tirent une bonne part de leurs revenus de l'agriculture pluviale. Les services des deux institutions recommandent aux autorités d'examiner de plus près la vulnérabilité des ménages et de prévoir des mesures à cet égard dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

5. **Le rapport d'étape décrit bien l'évolution de la situation macroéconomique en 2006 à partir des données qui étaient alors disponibles.** Malgré une conjoncture extérieure difficile (appréciation de l'euro, auquel le franc CFA est arrimé, par rapport au dollar et renchérissement du pétrole), le gouvernement a réussi à préserver la stabilité macroéconomique. Le PIB réel a augmenté de 5,5 % et le taux d'inflation annuel moyen a diminué pour s'établir à 2,4 %. Le solde budgétaire global a été conforme aux projections malgré la faiblesse des recettes. La balance commerciale s'est améliorée par rapport à 2005, en grande partie grâce à l'augmentation des exportations (24,5 %).

6. **Le rapport d'étape met en relief la faible capacité d'absorption du budget**, soulignant tout particulièrement le taux d'exécution de 62 % des projets financés sur ressources extérieures. Cependant, les causes et les mesures correctrices envisagées ne sont pas analysées. En outre, on dispose de très peu d'informations sur les allocations et l'exécution budgétaires. Le rapport d'étape révèle qu'une part importante du budget discrétionnaire est consacré à la santé et à l'éducation primaire, sans toutefois fournir de données détaillées. Les services du FMI et de l'AID recommandent que le taux d'exécution du budget financé sur ressources intérieures, qui

s'établissait à 89 %, soit ventilé dans les rapports d'étape annuels. Ils recommandent également que des mesures concrètes soient énoncées afin que les priorités du CSLP soient intégralement respectées dans la réalisation des projets financés sur ressources extérieures. En 2007, une mission d'assistance technique du FMI a présenté au gouvernement des recommandations afin de mettre en œuvre la classification fonctionnelle des dépenses publiques. Les services du FMI et de l'AID ont tenu à préciser que des progrès doivent rapidement être réalisés afin que les affectations budgétaires reflètent davantage les priorités du CSLP.

7. **Le rapport d'étape souligne la croissance du déficit budgétaire** (qui est passé de 8,6 % du PIB en 2005 à 9,8 % en 2006) du fait que les dépenses (16,4 %) ont augmenté plus rapidement que les recettes (9,8 %). La section du document consacrée à la gouvernance économique décrit les réformes en cours visant à améliorer le recouvrement des recettes. Les services du FMI et de l'AID font cependant valoir qu'il est crucial de poursuivre les efforts de recouvrement des recettes et de mieux gérer les dépenses afin de maintenir les dépenses de lutte contre la pauvreté.

8. **Les services du FMI et de l'AID ont souligné particulièrement qu'il était capital que le prochain rapport d'étape annuel renferme le cadre des politiques macroéconomiques pour les prochaines années et analyse explicitement les risques à moyen terme.** Un cadre macroéconomique prospectif complet et une analyse exhaustive des politiques macroéconomiques devraient faire partie intégrante du rapport d'étape. Les services des deux institutions recommandent également que le rapport d'étape donne des précisions sur les enjeux et les risques macroéconomiques, ce qui englobe les efforts de recouvrement des recettes intérieures, la filière cotonnière, la conjoncture extérieure (appréciation du taux de change et nouvelle hausse des cours mondiaux du pétrole) et les vulnérabilités liées aux conditions climatiques. Depuis la rédaction du présent rapport d'étape, l'environnement macroéconomique s'est détérioré. La faiblesse des cours mondiaux du coton, l'appréciation constante de l'euro et du franc CFA, ainsi que les prix élevés du pétrole et des aliments occasionnent de graves problèmes. Un renchérissement marqué des prix des denrées alimentaires est à prévoir en 2008, ce qui se traduira par un taux d'inflation supérieur à la moyenne de l'UEMOA, et la croissance du PIB réel devrait demeurer inférieure à la tendance. Les services du FMI et de l'AID recommandent que la stratégie de réduction de la pauvreté renferme différents scénarios macroéconomiques reflétant une variété d'hypothèses relatives à la croissance et aux exportations.

9. **Les services des deux institutions encouragent le gouvernement à poursuivre, comme prévu, la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des finances publiques afin de soutenir la stabilité macroéconomique et de créer une marge budgétaire permettant d'augmenter les dépenses de lutte contre la pauvreté.** En plus de mobiliser davantage de recettes en améliorant l'administration fiscale et douanière, le rapport d'étape souligne que les autorités doivent mieux gérer les dépenses et en accroître l'efficacité (tout particulièrement en poursuivant la réforme de la passation des marchés publics), obtenir des financements extérieurs sous forme de dons ou de prêts concessionnels, et s'en tenir à une politique prudente en matière d'emprunts qui assure la viabilité de la dette, ce qui suppose un renforcement de la capacité de gestion de la dette. Au terme de ces efforts, l'utilisation des ressources publiques serait plus

efficace, la responsabilité de la gestion des finances publiques serait renforcée, ce qui augmenterait la capacité d'absorption du pays et la confiance des donateurs dans ses systèmes.

10. Le rapport d'étape met en relief les obstacles auxquels la filière cotonnière s'est récemment heurtée et présente les mesures envisagées pour y faire face; cependant, ces mesures sont axées sur les problèmes financiers à court terme. La crise financière qu'a connue la filière était attribuable à plusieurs facteurs, notamment : i) les mauvaises conditions climatiques en 2007; ii) jusqu'en 2006, le mécanisme de détermination des prix mettait les producteurs à l'abri de la baisse des cours internationaux; iii) l'appréciation de l'euro et du franc CFA face au dollar et la baisse des prix mondiaux du coton en euros par rapport à la période 1999-2006; iv) les mauvais résultats des sociétés d'égrenage; v) le faible rendement à l'hectare des plantations de coton. Le rapport d'étape analyse les mesures prises par les acteurs de la filière (État, sociétés d'égrenage, producteurs et banques commerciales) pour résoudre la crise, entre autres la recapitalisation des sociétés d'égrenage et l'adoption d'un nouveau mécanisme de détermination des prix au producteur. Cependant, il serait bon que le prochain rapport d'étape examine les autres mesures qui permettraient de rétablir la viabilité à long terme de la filière cotonnière. Ces mesures pourraient inclure des actions visant à accroître la productivité, élaborer et mettre en place des programmes de filets sociaux, diversifier l'économie et augmenter les exportations.

11. Le rapport décrit en détail les mesures prises dans divers secteurs dont les mines, l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tourisme. Il serait bon que les prochains rapports d'étape contiennent des données sur l'apport de ces secteurs à la valeur ajoutée et à l'emploi, analysent l'évolution de la conjoncture des secteurs d'exportation hors filière cotonnière et fassent le point sur la mise en œuvre du récent plan d'action de l'Étude-diagnostic de l'intégration commerciale.

12. Il est fait mention dans le rapport d'étape que le Burkina Faso poursuit des réformes afin de développer le secteur privé, notamment par l'amélioration du système d'enregistrement des entreprises, le renforcement du régime foncier et la création de tribunaux commerciaux, des mesures qui contribuent à améliorer le climat des affaires. De plus, le gouvernement a récemment réalisé des réformes qui ont facilité l'exécution des contrats et l'enregistrement des biens et qui ont réduit les délais de création d'entreprises. Les services du FMI et de l'AID recommandent que le gouvernement poursuive dans cette voie en élargissant l'éventail des réformes pour améliorer le climat d'investissement, en conformité avec l'évaluation effectuée par la Banque mondiale en 2006¹. Ces réformes englobent la lutte contre la corruption ainsi que les efforts déployés pour renforcer davantage le cadre de réglementation des activités commerciales et améliorer les infrastructures (surtout l'approvisionnement en électricité des entreprises, l'entretien des routes et les télécommunications) et le fonctionnement des marchés de facteurs (travail et services financiers).

¹ Banque mondiale, *Burkina Faso : An Assessment of the Investment Climate*, juin 2006.

13. Dans le secteur des **infrastructures**, les réalisations de 2006 englobent entre autres l'adoption du document de promotion de la politique en matière de technologies de l'information et des communications et des stratégies sectorielles. Dans le secteur de l'**énergie**, le rapport d'étape indique que l'État burkinabé a continué de verser à la compagnie nationale d'électricité (SONABEL) des subventions pour le fuel et le DDO (gasoil) afin de réduire les coûts de production de l'électricité. Le coût d'opportunité de ces subventions est élevé pour un pays comme le Burkina Faso, qui dispose de ressources limitées pour financer son ambitieux programme de lutte contre la pauvreté. Les services du FMI et de l'AID conseillent vivement aux autorités d'accélérer la réalisation des réformes et les investissements dans ce secteur ; ces réformes sont nécessaires pour abaisser les coûts élevés de production de l'électricité et supprimer progressivement les subventions. Dans l'intervalle, ils leur recommandent de prendre des mesures afin de diminuer les pertes liées à la production de l'électricité, conformément à l'évaluation du climat d'investissement.

14. **Pour ce qui est de la diversification des exportations, le rapport indique que l'adoption d'une stratégie nationale de promotion des exportations a été reportée.** Les services des deux institutions encouragent les autorités à accélérer l'élaboration d'une telle stratégie, entre autres sur la base de l'Étude-diagnostic de l'intégration commerciale et du prochain Mémoire économique pour le Burkina Faso. L'Étude-diagnostic propose plusieurs mesures afin d'améliorer le potentiel de diversification des exportations hors filière cotonnière (par exemple mangues, oignons, bétail et viande, sésame, or et artisanat).

B. Deuxième objectif : améliorer l'accès aux services sociaux de base

15. **Le rapport d'étape note que les mesures prises par le gouvernement en 2006 ont considérablement amélioré l'accès à l'éducation, bien que la qualité de l'enseignement demeure préoccupante.** Le taux brut d'inscription au primaire a augmenté de près de 6 % (passant de 60,7 % en 2005 à 66,6 % en 2006) ; cependant, il subsiste des écarts importants entre les régions. Conformément aux recommandations formulées dans la dernière note consultative conjointe qui visaient à améliorer la planification et l'affectation des crédits dans ce secteur, les efforts d'intégration des niveaux primaire et secondaire ont abouti à l'adoption d'un cadre de dépenses à moyen terme pour l'ensemble du secteur. Cependant, il y a encore plusieurs problèmes à régler, notamment le coût unitaire relativement élevé de la construction d'écoles, le faible nombre d'heures d'enseignement (la moyenne annuelle est de 640 heures, contre 900 heures pour l'Afrique subsaharienne) et la mise en œuvre de la décentralisation qui tarde à se concrétiser. Les services du FMI et de l'AID encouragent les autorités : i) à prendre des mesures afin d'abaisser le coût unitaire; ii) à augmenter le nombre d'heures d'enseignement afin de rehausser la qualité de l'éducation (l'adoption d'un horaire flexible pour les enfants des régions rurales est une des solutions envisageables); iii) à accélérer la mise en œuvre de la loi sur la décentralisation du secteur; iv) à utiliser les langues nationales pour améliorer la capacité d'assimilation des apprenants.

16. **Le rapport d'étape rend compte des progrès réalisés dans le secteur de la santé en matière de :** i) construction d'établissements de santé ; ii) recrutement de 1.038 membres du personnel de la santé ; iii) mise en œuvre d'un programme de vaccination (PEV) ; iv) mise en place d'un système efficace de distribution de médicaments essentiels ; v) prévention du VIH, qui a permis de réduire le nombre de cas de transmission mère-enfant. Cependant, malgré ces tendances globalement favorable, le rapport d'étape fait également état d'indicateurs inquiétants comme : i) les formations sanitaires et le personnel qui sont en nombre insuffisants ; ii) les principaux programmes de lutte contre la paludisme et le VIH sous-financés ; iii) les taux d'accouchements non assistés et de malnutrition élevés. Au vu de ces indicateurs, il convient d'intensifier les efforts afin d'accroître et de rendre plus efficaces les dépenses de santé. Une décentralisation progressive du secteur de la santé pourrait constituer une partie de la solution. Les services du FMI et de l'AID recommandent que les prochains rapports d'étape fassent le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décentralisation dans le secteur de la santé. .

17. **Le rapport d'étape mentionne les efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer la planification dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.** , entre autres l'adoption du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux (PN-AEPA) qui établit un partenariat entre les collectivités et le secteur privé. Toutefois, le rapport d'étape fait également ressortir des disparités importantes entre les régions au chapitre de l'accès à l'eau potable. Les services du FMI et de l'AID recommandent que le gouvernement intensifie ses efforts en vue de rendre l'approvisionnement en eau potable plus équitable à l'échelle du pays. Le rapport d'étape cite le manque de ressources humaines comme la principale entrave à l'amélioration de la mise en œuvre des programmes d'assainissement. Les services des deux institutions recommandent que les autorités exécutent les plans d'action ayant été établis pour l'assainissement des eaux dans quatre villes, et établissent de tels plans pour les autres villes.

18. **Égalité des sexes.** Le rapport d'étape note que le plan d'action de la politique nationale de la promotion de la femme pour la période 2006–10 a été adopté et diffusé en 2006. Plusieurs activités connexes ont également été réalisées en 2006, notamment : i) la sensibilisation d'environ 7.000 personnes sur les questions de respect des droits fondamentaux des femmes et des filles en vertu du Code des personnes et de la famille, et de la violence envers les femmes ; ii) activités visant à doter les femmes de technologies de production appropriées. Les services du FMI et de l'AID recommandent que la politique nationale sur en matière de genre soit adoptée avec son plan d'action et mise en œuvre.

C. Troisième objectif : améliorer les opportunités d'emploi et soutenir les activités rémunératrices

19. **Le rapport d'étape note que, pour soutenir les activités rémunératrices et améliorer les perspectives d'emploi en milieu rural, le gouvernement a principalement cherché :** i) à réduire la vulnérabilité de l'agriculture; ii) à sécuriser l'accès à la terre. iii) à augmenter et à diversifier la production agricole, animale, faunique et halieutique; iv) à soutenir les organisations de producteurs et à accroître la participation des femmes aux activités économiques; iv) à assurer

une formation professionnelle aux jeunes afin de favoriser leur embauche; v) à améliorer les routes afin de rendre les marchés et les régions rurales plus accessibles; vi) à développer l'irrigation à petite échelle et à appuyer financièrement les microprojets d'élevage d'animaux. De plus, le rapport d'étape mentionne que le programme de technologies multifonctionnelles (plateformes multifonctionnelles), qui a débuté en janvier 2005, a donné des résultats tangibles. En raison de l'impact de ce programme sur la pauvreté rurale, les services du FMI et de l'AID recommandent au gouvernement de l'étendre à l'échelle du pays.

D. Quatrième objectif : promouvoir la bonne gouvernance

20. Le rapport d'étape indique que les progrès réalisés en 2006 au chapitre de la gouvernance englobent : i) l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de bonne gouvernance (PA/PNBG) et l'entrée en fonction du secrétariat permanent de la bonne gouvernance; ii) la mise en place du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), qui vise à encourager l'autoévaluation, l'évaluation et la surveillance par les pairs, et l'apprentissage; iii) la poursuite de la réalisation du plan d'action de la réforme de la justice; iv) l'adoption d'une stratégie sectorielle de renforcement des finances publiques (SRFP); v) l'adoption d'un plan d'action reposant sur le rapport analytique sur le système de passation des marchés et son exécution avec le concours de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement; vi) l'adoption, en mai 2006, d'une politique nationale anti-corruption.

21. Malgré les progrès susmentionnés, plusieurs études diagnostiques réalisées au cours des deux dernières années² ont révélé que le Burkina Faso a encore des défis importants à relever en matière de gouvernance, notamment i) améliorer l'accès à la justice et veiller à ce que les jugements soient rendus plus rapidement; ii) mieux protéger les droits de la personne; iii) lutter efficacement contre la corruption dans la mobilisation des recettes; iv) mettre en place des systèmes efficaces de passation des marchés publics et de contrôle des finances de l'État; v) assurer un meilleur suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. En 2007, le gouvernement s'est engagé à intensifier ses efforts afin d'améliorer la gouvernance et la transparence, et à créer un organisme d'audit indépendant, l'Autorité supérieure du contrôle d'état (ASCE). Les services du FMI et de l'AID encouragent les autorités à définir clairement les rôles et les responsabilités des divers organismes publics de contrôle et d'accorder un financement suffisant à l'ASCE pour qu'elle puisse remplir correctement son mandat. De façon générale, les services des deux institutions recommandent que les autorités accélèrent la mise en œuvre du plan d'action de la réforme de la justice et exécutent les plans d'action stratégiques du rapport analytique sur le système de passation des marchés publics et du secteur des finances publiques.

² Deuxième génération – rapport analytique sur le système de passation des marchés publics au Burkina Faso, volume 1, septembre 2005); Mesure de la performance de la gestion des finances publiques au Burkina Faso selon la méthodologie PEFA, rapport final, avril 2007). Lienert (I.) et al. Burkina Faso : amélioration de la gestion budgétaire, juillet 2007, FMI.

22. **Le rapport d'étape note que le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la loi sur la décentralisation en 2006** en prenant les mesures suivantes : i) la création de 302 collectivités rurales; ii) des séances de formation sur des questions telles que l'organisation et le fonctionnement des conseils municipaux, l'établissement et l'exécution des budgets locaux, la tenue des registres municipaux des naissances, des mariages et des décès; iii) l'adoption d'un décret transférant les responsabilités aux collectivités urbaines; iv) l'adoption d'un décret définissant les systèmes financiers et comptables des autorités régionales ou locales.

23. **Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation**, deux questions essentielles à l'amélioration des services et à la réduction de la pauvreté demeurent : i) le transfert de ressources financières suffisantes aux administrations locales et la rationalisation des structures administratives dans le contexte de la nouvelle structure institutionnelle de l'État; ii) l'utilisation d'outils de gestion modernes dans la fonction publique (ce qui comprend l'évaluation du rendement sur la base de «lettres de mission» et de programmes de travail). Les services du FMI et de l'AID espèrent que les progrès réalisés à cet égard seront analysés dans les prochains rapports d'étape annuels.

III. SURVEILLANCE, ÉVALUATION ET RISQUES

24. **Selon les services du FMI et de l'AID, le nouveau cadre institutionnel présenté dans le rapport d'étape semble ouvrir la voie à un système de surveillance et d'évaluation à la fois solide et efficace, axé sur les résultats.** Cependant, il importe de s'assurer que les commissions thématiques et sectorielles fonctionnent efficacement. Le système de suivi-évaluation actuel comporte trois niveaux : i) le niveau décisionnel (Conseil des Ministres), qui approuve le CSLP et le rapport d'étape annuel ; ii) le Comité national de pilotage, qui compte dans ses rangs des représentants des donateurs et de la société civile et qui propose des mécanismes de mise en œuvre ; iii) huit commissions thématiques et sectorielles chargées d'élaborer les politiques et les programmes sectoriels et de rendre compte des progrès réalisés. Les principaux obstacles rencontrés par ces commissions englobent ce qui suit : i) les données récentes font défaut dans certains secteurs ; ii) les outils d'analyse et le personnel qualifié sont limités – par exemple, il n'y a pas d'indicateur permettant d'assurer un suivi des décisions judiciaires ; iii) certaines commissions ne disposent pas d'un budget de fonctionnement ou celui-ci est insuffisant ; iv) il n'y a pas de programme de travail. En outre, les activités de surveillance et d'évaluation sont entravées par la grande mobilité du personnel de l'administration et la faible capacité des directions régionales du Ministère de l'économie et des finances, qui assurent la coordination de ces activités au niveau local. L'existence de systèmes de surveillance et d'évaluation sectoriels qui ne sont pas intégrés au système de surveillance et d'évaluation prévu par le CSLP constitue une autre lacune. Pour surmonter ces obstacles, les services du FMI et de l'AID recommandent que les commissions disposent de ressources adéquates et que le personnel technique de l'État suive une formation sur les nouveaux concepts et les outils de gestion du développement, notamment l'approche axée sur les résultats. Cela permettrait d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de ses résultats. De plus, ils recommandent de mieux intégrer les dispositifs sectoriels de suivi-évaluation au système prévu par le CSLP.

25. Des risques importants continuent de peser sur la mise en œuvre de la stratégie.

Premièrement, l'économie demeure très vulnérable aux chocs exogènes, tout particulièrement aux variations des prix du coton, des aliments et du pétrole, et aux sécheresses et aux invasions de sauterelles. Deuxièmement, la poursuite de l'appréciation réelle du franc CFA, attribuable aux pressions inflationnistes intérieures ou à une nouvelle dépréciation du dollar EU par rapport à l'euro, nuit à la compétitivité et à la croissance. Troisièmement, la capacité restreinte de la fonction publique pourrait empêcher une mise en œuvre rapide des programmes et des politiques, et les retards dans l'augmentation de l'aide pourraient différer la réalisation de la stratégie. Si les efforts déployés afin d'améliorer la gouvernance et renforcer les capacités portent fruit, surtout dans la gestion des finances publiques et la planification des politiques, certains de ces risques seront dans une large mesure atténués.

IV. CONCLUSIONS

26. Le rapport d'étape énonce clairement les grandes réalisations s'inscrivant dans la stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que les principaux obstacles à sa mise en œuvre. Il convient de louer les autorités pour les efforts constants et la détermination dont elles ont fait preuve afin de faciliter l'exécution de la stratégie. Néanmoins, les services du FMI et de l'AID considèrent que plusieurs mesures pourraient être prises afin de renforcer la stratégie au cours des prochaines années :

- **Déterminer quels sont les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les politiques et les programmes qui permettront de les atteindre.** À cette fin, les services du FMI et de l'AID insistent sur l'importance d'une mobilisation accrue des recettes publiques, d'une plus grande efficacité et d'une meilleure gestion des dépenses, et de l'obtention de financement sous forme de dons et de prêts assortis de conditions très concessionnelles, afin de créer l'espace budgétaire permettant d'augmenter les dépenses de lutte contre la pauvreté. La production de données selon la classification fonctionnelle des dépenses constitue un pas important dans cette direction.
- **Rétablir la viabilité économique de la filière cotonnière et intensifier les efforts pour diversifier les exportations.** Il convient de déployer des efforts soutenus afin d'accroître la productivité et de consolider les réformes dans cette filière. De plus, des mesures visant à améliorer le climat d'investissement et à renforcer la gouvernance s'imposent en vue d'accélérer la croissance du secteur privé, de diversifier les exportations et de créer des emplois ; ces mesures devraient reposer, entre autres, sur l'analyse et les recommandations présentées dans l'évaluation du climat d'investissement, l'Étude-diagnostic de l'intégration commerciale et l'examen du secteur financier, qui ont été réalisés récemment. Enfin, il faudrait chercher à améliorer davantage la gouvernance, en accordant une attention particulière à la gestion des finances publiques.

- **Améliorer l'accès et la qualité des services sociaux de base.** Pour atteindre les objectifs en matière de services publics de la stratégie de réduction de la pauvreté, il est essentiel d'augmenter le budget consacré aux services de base et d'améliorer la gestion et l'efficacité des dépenses publiques au titre de la santé et de l'éducation, de renforcer les infrastructures de base et de poursuivre la décentralisation.
- **Accroître davantage la capacité de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.** Le renforcement du cadre institutionnel de surveillance et d'évaluation facilite l'exécution de la stratégie. Les services du FMI et de l'AID recommandent d'affecter des ressources adéquates aux entités chargées de la surveillance et de l'évaluation, et d'assurer au personnel technique de l'État une formation sur les nouveaux concepts et les outils de gestion du développement, notamment l'approche axée sur les résultats. Enfin, les services des deux institutions recommandent que les systèmes sectoriels de surveillance et d'évaluation soient entièrement intégrés au système de surveillance et d'évaluation prévu par le CSLP.